

BILANS REGLEMENTAIRES DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE 2011/2012

GIE PIERRE & VACANCES – CENTER PARCS SERVICES	PAGE 2
PIERRE & VACANCES – CENTER PARCS RESORTS	PAGE 10
PIERRE & VACANCES – CENTER PARCS RESIDENCES EXPLOITATION	PAGE 19

Groupe

Pierre & Vacances
CenterParcs

**BILAN REGLEMENTAIRE DES EMISSIONS DE
GAZ A EFFET DE SERRE**

GIE PIERRE & VACANCES – CENTER PARCS SERVICES

Groupe

Pierre & Vacances
CenterParcs

selon le format de l'annexe 3 de la Méthode pour la réalisation des bilans de Gaz à effet de serre conformément à l'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant l'engagement national pour l'environnement (ENE) – avril 2012 v2

1. Description de la personne morale concernée

Raison sociale :	GIE PVCP Services											
Code NAF :	7830Z											
Code SIREN :	378 884 381											
Numéros de SIRET associés à la personne morale :	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Etablissement</th> <th>N° SIRET</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>GIE PVCP CANNES</td> <td>378 884 381 00088</td> </tr> <tr> <td>GIE PVCP SERVICES ANNECY</td> <td>378 884 381 00054</td> </tr> <tr> <td>GIE PVCP SERVICES BOIS FRANCS</td> <td>378 884 381 00153</td> </tr> <tr> <td>GIE PVCP SERVICES SIEGE</td> <td>378 884 381 00039</td> </tr> </tbody> </table>		Etablissement	N° SIRET	GIE PVCP CANNES	378 884 381 00088	GIE PVCP SERVICES ANNECY	378 884 381 00054	GIE PVCP SERVICES BOIS FRANCS	378 884 381 00153	GIE PVCP SERVICES SIEGE	378 884 381 00039
Etablissement	N° SIRET											
GIE PVCP CANNES	378 884 381 00088											
GIE PVCP SERVICES ANNECY	378 884 381 00054											
GIE PVCP SERVICES BOIS FRANCS	378 884 381 00153											
GIE PVCP SERVICES SIEGE	378 884 381 00039											
Adresse :	L'Artois, Le Pont de Flandre, 11 rue de Cambrai, 75019 Paris											
Nombre de salariés :	552 ETP											
Description sommaire de l'activité :	Le GIE PV-CP Services réalise et facture des prestations de direction, gestion administrative, comptable, financière et juridique du groupe, et prend en charge les services communs aux différentes sociétés du groupe par le biais de conventions de prestations de services.											
Mode de consolidation :	<table border="1"> <tr> <td>Contrôle financier</td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Contrôle opérationnel</td> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> </tr> </table>		Contrôle financier	<input type="checkbox"/>	Contrôle opérationnel	<input checked="" type="checkbox"/>						
Contrôle financier	<input type="checkbox"/>											
Contrôle opérationnel	<input checked="" type="checkbox"/>											
Schéma des périmètres organisationnels de GIE PV-CP Services :	<pre> graph TD A[GIE PV-CP Services] --- B[GIE PVCP SERVICES CANNES] A --- C[GIE PVCP SERVICES ANNECY] A --- D[GIE PVCP SERVICES BOIS FRANCS] A --- E[GIE PVCP SERVICES SIEGE] </pre>											

Description du périmètre opérationnel retenu (catégorie/postes/sources) :	Catégorie d'émissions	N°	Poste d'émissions	Sources d'émissions		
	1. Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	Combustion de gaz naturel (chaudières)		
				Combustion de propane		
				Combustion de fioul		
				Combustion de bois		
	2. Emissions indirectes associées à l'énergie	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	Combustion de gasoil et d'essence (véhicules de fonction et de service et véhicules de location)		
				4	Emissions directes fugitives	Fuites des fluides frigorigènes : R407C
	3. Autres émissions indirectes de GES	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	Achat d'électricité		
				8	Autres émissions liées à l'énergie	Amont de l'énergie (extraction, transport et distribution)
				9	Achats de produits ou services	Achat du papier de bureau
				10	Immobilisations de biens	Fabrication des véhicules de fonction, de service et de location
				11	Déchets	Production des déchets non dangereux
						Production des déchets dangereux
	13	Déplacements professionnels	Déplacement des employés en avion			
Déplacement des employés en train						

2. Année de reporting de l'exercice et l'année de référence

Année de reporting :	2001/2012 : du 1 ^{er} octobre 2011 au 30 septembre 2012
Année de référence :	2011/2012
Explication (signaler toute modification du périmètre organisationnel):	Non applicable

3. Les émissions directes de GES, évaluées séparément par poste et pour chaque GES en tonnes et en équivalent CO₂

Résultats présentés dans le tableau page suivante

4. Les émissions indirectes de GES associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée, quantifiées séparément par poste et en tonnes équivalent CO₂

Résultats présentés dans le tableau page suivante

5. Les autres émissions indirectes de GES, quantifiées séparément par poste en tonnes équivalent CO₂, si la personne morale a choisi de les évaluer

Résultats présentés dans le tableau page suivante

Emissions GES (en Tonnes)														
Catégories d'émissions	Postes d'émissions	Année de référence : 2011/2012						Année du bilan suivant						Différence année de référence et année du bilan (TCO2e)
		CO2 (Tonnes)	CH4 (Tonnes)	N2O (Tonnes)	Autre gaz: (Tonnes)	Total (TCO2e)	CO2 b (Tonnes)	CO2 (Tonnes)	CH4 (Tonnes)	N2O (Tonnes)	Autre gaz: (Tonnes)	Total (TCO2e)	CO2 b (Tonnes)	
Emissions directes	1	168	0,02	0,01	0	171	0							
	2	339	0,01	0,01	0	342	20							
	3	0	0	0	0	0	0							
	4	0	0	0	0,04	73	0							
	5	0	0	0	0	0	0							
	Sous total	507	0,02	0,02	0,04	586	20							
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	0	0	0	0	91	0							
	7	0	0	0	0	0	0							
	Sous total	0	0	0	0	91	0							
Autres émissions indirectes*	8	0	0	0	0	146	-20							
	9	0	0	0	0	18	0							
	10	0	0	0	0	79	0							
	11	0	0	0	0	18	11							
	12	0	0	0	0	0	0							
	13	0	0	0	0	278	0							
	14	0	0	0	0	0	0							
	15	0	0	0	0	0	0							
	16	0	0	0	0	0	0							
	17	0	0	0	0	0	0							
	18	0	0	0	0	0	0							
	19	0	0	0	0	0	0							
	20	0	0	0	0	0	0							
	21	0	0	0	0	0	0							
	22	0	0	0	0	0	0							
	23	0	0	0	0	0	0							
	24	0	0	0	0	0	0							
		Sous total	0	0	0	0	538	-9						

6. Les émissions évitées et les méthodes utilisées

Les éventuelles émissions évitées n'ont pas été quantifiées.

7. Les éléments d'appréciation sur les incertitudes

Les incertitudes par poste d'émissions sont les suivantes :

Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions	Incertitude (t CO2e)
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	17
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	99
	4	Emissions directes fugitives	47
	Sous total		163
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	15
	Sous total		15
Autres émissions indirectes de GES	8	Emissions liées à l'énergie non incluses dans les postes 1 à 7	33
	9	Achats de produits ou services	4
	10	Immobilisations de biens	23
	11	Déchets	8
	13	Déplacements professionnels	137
	23	Déplacements domicile travail	0
	Sous total		205

Les incertitudes sur le résultat du bilan des émissions de GES sont liées :

- Aux facteurs d'émissions, pour lesquels les incertitudes présentes dans la Base Carbone® ADEME ont été appliquées
- Aux données d'activité collectées, pour lesquelles plusieurs niveaux d'incertitudes ont été appliqués :

Catégorie d'émissions	N°	Poste d'émissions	Sources d'émissions	Incertitudes sur les données Type de données et hypothèses
1. Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	Combustion de gaz naturel	<p>Donnée extrapolée sur le siège obtenue à partir de l'année calendaire 2011 (différente de l'année de référence)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Incertitude de 5% sur les données du Siège ✓ Incertitude de 5% sur les bureaux de Cannes et de Bois Francs : donnée obtenu par extrapolation des données Siège sur l'effectif
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	Combustion de gasoil et d'essence (véhicules de fonction et de service et véhicules de location)	<p>Donnée primaire sur les kilométrages annuels des véhicules de location courte durée AVIS</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Incertitude nulle sur les véhicules essence ✓ Incertitude de 30% sur les véhicules diesel : absence de détail des différentes catégories de véhicules (CV) <p>Donnée extrapolée sur les kilométrages annuels des véhicules de fonction</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Incertitude de 10% : donnée mensuelle extrapolée à l'année issue d'une moyenne kilométrique parcourue et ajustée tout à long de l'année (pas de données exactes sur la période de reporting)
	4	Emissions directes fugitives	Fuites des fluides frigorigènes : R407C	<p>Donnée secondaire sur les fuites de fluides frigorigènes</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Incertitude de 50% : fuites estimées à partir de la puissance calorifique des équipements, de données moyennes sur la charge de fluide et le taux de fuite annuel (donnée ADEME)

2. Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	Achat d'électricité	<p>Données extrapolées sur les consommations d'électricité à partir des données du Siège (donné primaire) en appliquant le prorata de la surface occupée par l'entité concernée</p> <p>✓ Incertitude nulle sur les données du Siège</p> <p>Donnée secondaire sur les bureaux d'Annecy</p> <p>✓ Incertitude de 10% pour la consommation d'électricité à Annecy (données modèles ADEME de consommation à partir de la surface chauffée des bureaux)</p> <p>Donnée extrapolée sur les bureaux de Cannes et de Bois Francs</p> <p>✓ Incertitude de 5% : donnée obtenu par extrapolation des données Siège sur l'effectif</p>
3. Autres émissions indirectes de GES	8	Autres émissions liées à l'énergie	Amont de l'énergie (extraction, transport et distribution)	Incertitudes et hypothèses identiques aux données énergétiques (postes 1)
	9	Achats de produits ou services	Achat du papier de bureau	<p>Donnée extrapolée pour la consommation de papier des bureaux de Cannes, Annecy et Bois Francs obtenue par extrapolation des données du Siège</p> <p>✓ Incertitude de 2%</p>
	10	Immobilisations de biens	Fabrication des véhicules de fonction, de service et de location	Incertitudes et hypothèses identiques aux données de kilométrage des véhicules (poste 2)
	11	Déchets	Production des déchets non dangereux et non dangereux	<p>Donnée extrapolée pour les déchets des bureaux de Cannes, Bois Francs et Annecy obtenue par extrapolation des déchets du Siège</p> <p>✓ Incertitude de 5%</p>
	13	Déplacements professionnels	<p>Déplacement des employés en avion</p> <p>Déplacement des employés en train</p>	<p>Donnée primaire sur les émissions de CO₂</p> <p>✓ Incertitude nulle : calculs fournis par notre prestataire, Carlson Wagon lit (CWL), réalisés à partir des facteurs d'émissions du GHG Protocol et des règles de calcul publiés par le Ministère de Développement Durable de Royaume-Unis (DEFRA) (voir les détails en paragraphe 9)</p> <p>Donnée extrapolée sur le kilométrage parcouru par pays</p> <p>✓ Incertitude de 10% : donnée calculé à partir des kilométrages connus (donné primaire) répartis par pays à partir du chiffre d'affaires auprès des 3 premières compagnies (France, Belgique et Grande-Bretagne) (Top 3 du reporting fourni par notre prestataire, CWL)</p>

8. Motivation pour l'exclusion des sources de GES et de poste d'émissions de GES lors de l'évaluation des émissions de GES

Le poste d'émissions exclu du périmètre obligatoire est le suivant :

- Poste 3 (Emissions directes des procédés hors énergie) : non concerné
- Poste 5 (Emissions issues de la biomasse) : non adapté

9. Les facteurs d'émissions et les PRG utilisés

Les facteurs d'émissions et les PRG de la Base Carbone® ont été utilisés.

Uniquement pour les déplacements en avion, le calcul des émissions est basé sur les règles publiées (Juillet 2011) par l'agence DEFRA/DECC's GHG Conversion Factors :

<http://www.defra.gov.uk/publications/2012/07/06/ghg-2012-conversion-factors-reporting/>

La méthode de calcul est basée sur les règles suivantes :

1. La distance totale est calculée à partir de la distance entre 2 aéroports (calcul basé sur la méthode de calcul des distances 'Grand-Cercle de Distance' : distance la plus courte entre deux points à la surface d'une sphère).
2. La distance est multipliée par 1,09 pour tenir compte des décollages, trajets circulaires et indirects. Ce coefficient multiplicateur est désigné sous l'appellation « facteur de majoration »
3. La classe de vol choisie qui détermine le facteur d'émission à utiliser pour cette distance : economy/premium economy / business / first. Pour les vols Domestiques ce critère de classe n'est pas appliqué.

=> Les choix ci-dessus, déterminent le facteur d'émission à utiliser dans le calcul.

4. Le total des émissions de dioxyde de carbone équivalent (CO₂e), (sont inclus dioxyde de carbone, méthane (CH₄) et protoxyde d'azote (N₂O)) par passager.kilomètre (ceci correspond à la conversion passager transport AIR produit par DEFRA)
 - ✓ Les vols domestiques correspondent aux distances de moins de 785 km (calcul basé sur la moyenne définie par DEFRA entre 'Domestique' et 'moyen courrier' soit 463 km et 1108 km).
 - ✓ Moyen courrier correspond aux distances plus longues que la distance Domestique (785 km) et inférieures à 3 700 km.
 - ✓ Long courrier correspond aux distances supérieures à 3 700 km

Type de voyage	Classe de vol	Km Facteur de majoration	Total Gaz à effet de serre kg CO ₂ e par km
Vol Domestique	Moyenne	109%	0,19518
Moyen Courrier	Economy class	109%	0,10928
	Business class	109%	0,16392
Long Courrier	Economy class	109%	0,09635
	Premium economy class	109%	0,15416
	Business class	109%	0,27941
	First class	109%	0,38540

10. L'explication de tout recalcul de l'année de référence

Aucun recalcul pour le premier bilan.

**SYNTHESE DES ACTIONS ENVISAGEES PAR GIE PVCP SERVICES POUR REDUIRE SES EMISSIONS AU COURS DES
TROIS ANNEES SUIVANT L'ETABLISSEMENT DU BILAN (2012 A 2015)**

Catégorie d'émissions	Poste d'émissions	Action
Emissions directes de GES	Emissions directes des sources fixes de combustion	Sensibiliser l'ensemble des salariés aux économies d'énergie (éco-guide en ligne)
	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	Continuer la réduction du grammage CO ₂ des véhicules via le renouvellement régulier de la flotte
		Limiter l'usage des véhicules individuels pour les trajets supérieurs à 200 km et favoriser l'usage du train (politique voyage Groupe)
		Sensibiliser le personnel sur les bonnes pratiques d'éco-conduite et d'entretien des véhicules
		Mutualiser les déplacements via la mise en place d'une "plateforme d'enregistrement" en ligne
Emissions indirectes associées à l'énergie	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	Sensibiliser l'ensemble des salariés aux économies d'énergie (éco-guide en ligne)
		Mettre en place une extinction automatique des luminaires dans les bureaux sur le temps de déjeuner au Siège
		Renouveler l'éclairage avec des équipements basse consommation ou des LED au Siège
Autres émissions indirectes	Autres émissions liées à l'énergie	<i>Actions Energie liées aux postes de 1 à 7</i>
	Achats de produits ou services	Sensibiliser le personnel aux bonnes pratiques d'impression
	Déchets	Sensibiliser le personnel et les prestataires à la réduction des déchets
	Déplacements professionnels	Intensifier l'utilisation des outils collaboratifs (ex. visioconférence)
Favoriser le train (à l'avion) pour les trajets de moins de 3h30		

105

Volume global des réductions de GES attendu en tCO₂e sur le bilan réglementaire (scope 1+2+3)

9%

% de réduction par rapport au bilan GES

**BILAN REGLEMENTAIRE DES EMISSIONS DE
GAZ A EFFET DE SERRE**

PIERRE & VACANCES – CENTER PARCS RESORTS

Groupe

Pierre & Vacances
CenterParcs

**selon le format de l'annexe 3 de la Méthode pour la réalisation des bilans de Gaz à effet de
serre conformément à l'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant
l'engagement national pour l'environnement (ENE) – avril 2012 v2**

1. Description de la personne morale concernée

Raison sociale :	PVCP Resorts						
Code NAF :	APE 55 20 Z						
Code SIREN :	508 321 213						
Numéros de SIRET associés à la personne morale :		Nom de l'établissement	N° SIRET				
		PVCP RESORTS BELLE DUNE	50832121300052				
		PVCP RESORTS BOIS FRANCS	50832121300029				
		PVCP RESORTS BRANVILLE	50832121300045				
		PVCP RESORTS CAP ESTEREL	50832121300110				
		PVCP RESORTS HAUTS DE BRUYERES	50832121300060				
		PVCP RESORTS HOTEL DE L'ESTEREL	50832121300078				
		PVCP RESORTS LE ROURET	50832121300086				
		PVCP RESORTS MOLIETS	50832121300128				
		PVCP RESORTS PONT ROYAL	50832121300094				
		PVCP RESORTS SIEGE	50832121300011				
		PVCP RESORTS TROIS FORETS	50832121300037				
		Le Grand Bleu Résidence de Cap Estérel	50832121300111				
		Le Cubana Résidence de Cap Estérel	50832121300136				
Adresse :	L'Artois, Le Pont de Flandre, 11 rue de Cambrai, 75019 Paris						
Nombre de salariés :	1010 ETP						
Description sommaire de l'activité :	SAS PV-CP Resorts France qui regroupe toutes les activités d'exploitation des parcs Center Parcs de Bois Francs, Hauts de Bruyères et Les Trois Forêts, ainsi que des villages Pierre & Vacances intégrés à la Business Line Resorts : Belle Dune, Cap Estérel, Pont Royal, Branville, Moliets et Le Rouret.						
Mode de consolidation :	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td>Contrôle financier</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Contrôle opérationnel</td> <td style="text-align: center;"><input checked="" type="checkbox"/></td> </tr> </table>			Contrôle financier		Contrôle opérationnel	<input checked="" type="checkbox"/>
Contrôle financier							
Contrôle opérationnel	<input checked="" type="checkbox"/>						
Schéma des périmètres organisationnels de PV-CP Resorts :	<pre> graph TD A["PVCP Resorts 13 établissements"] --- B["Center Parcs 3 établissements Bois Francs Hauts de Bruyères Les Trois Forêts"] A --- C["Villages Clubs Business Line Resorts 9 établissements Belle Dune Cap Estérel, Le Grand Bleu et Cubana Residence Pont Royal Branville Moliets Le Rouret"] A --- D["Siège (Paris)"] </pre>						

Description du périmètre opérationnel retenu (catégorie/postes/sources) :	Catégorie d'émissions	N°	Poste d'émissions	Sources d'émissions
	1. Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	Combustion de gaz naturel (chaudières)
				Combustion de propane
				Combustion de fioul
				Combustion de bois
	2. Emissions indirectes associées à l'énergie	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	Combustion de gasoil et d'essence (véhicules de fonction et de service et véhicules de location)
		4	Emissions directes fugitives	Fuites des fluides frigorigènes : R407C, R22, R410a, R407c
	3. Autres émissions indirectes de GES	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	Achat d'électricité
		8	Autres émissions liées à l'énergie	Amont de l'énergie (extraction, transport et distribution)
		9	Achats de produits ou services	Achat du papier de bureau
		10	Immobilisations de biens	Fabrication des véhicules de fonction, de service et de location
		11	Déchets	Production des déchets non dangereux
				Production des déchets dangereux
13	Déplacements professionnels	Déplacement des employés en avion		
		Déplacement des employés en train		

2. Année de reporting de l'exercice et l'année de référence

Année de reporting :	2001/2012 : du 1 ^{er} octobre 2011 au 30 septembre 2012
Année de référence :	2011/2012
Explication (signaler toute modification du périmètre organisationnel):	Non applicable

3. Les émissions directes de GES, évaluées séparément par poste et pour chaque GES en tonnes et en équivalent CO₂

Résultats présentés dans le tableau page suivante

4. Les émissions indirectes de GES associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée, quantifiées séparément par poste et en tonnes équivalent CO₂

Résultats présentés dans le tableau page suivante

5. Les autres émissions indirectes de GES, quantifiées séparément par poste en tonnes équivalent CO₂, si la personne morale a choisi de les évaluer

Résultats présentés dans le tableau page suivante

Emissions GES (en Tonnes)														Différence année de référence et année du bilan (TCO2e)	
Catégories d'émissions	Postes d'émissions	Année de référence : 2011/2012						Année du bilan suivant							
		CO2 (Tonnes)	CH4 (Tonnes)	N2O (Tonnes)	Autre gaz: (Tonnes)	Total (TCO2e)	CO2 b (Tonnes)	CO2 (Tonnes)	CH4 (Tonnes)	N2O (Tonnes)	Autre gaz: (Tonnes)	Total (TCO2e)	CO2 b (Tonnes)		
Emissions directes	1	15 951	1,45	0,72	0	16 213	0								
	2	199	0,00	0,01	0	201	12								
	3	0	0	0	0	0	0								
	4	0	0	0	0,23	418	0								
	5	0	0	0	0	0	0								
	Sous total	16 160	1,45	0,73	0,23	16 831	12								
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	0	0	0	0	3655	0								
	7	0	0	0	0	0	0								
	Sous total	0	0	0	0	3655	0								
Autres émissions indirectes*	8	0	0	0	0	4 337	0								
	9	0	0	0	0	1	0								
	10	0	0	0	0	47	0								
	11	0	0	0	0	1 346	0								
	12	0	0	0	0	0	0								
	13	0	0	0	0	64	0								
	14	0	0	0	0	0	0								
	15	0	0	0	0	0	0								
	16	0	0	0	0	0	0								
	17	0	0	0	0	0	0								
	18	0	0	0	0	0	0								
	19	0	0	0	0	0	0								
	20	0	0	0	0	0	0								
	21	0	0	0	0	0	0								
	22	0	0	0	0	0	0								
	23	0	0	0	0	0	0								
	24	0	0	0	0	0	0								
		Sous total	0	0	0	0	5 794	0							

6. Les émissions évitées et les méthodes utilisées

Catégorie d'émissions	N°	Postes d'émissions	Source d'émissions	Scenario d'évitement d'émissions
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	Combustion de bois pour le site Center Parcs Trois Forêts	Production d'énergie à partir de biomasse au lieu de gaz naturel

Calcul et méthode utilisée

- ✓ **Chaufferie Bois** : la consommation du bois représente 14 355 MWh, soit aucune émission générée par la combustion du bois et 215 tCO₂e pour l'amont, avec 10% d'incertitudes (FE Plaquettes forestières à 40% hum., France)
- ✓ **Chaufferie Gaz** : pour fournir la même quantité d'énergie en kWh, les émissions générées par la combustion seraient de 2 836 tCO₂e et de 525 tCO₂e pour l'amont, avec 5% d'incertitudes (FE Gaz naturel France)

$$\text{Emissions évitées} = (2\,836 + 525) - 215 = \mathbf{3\,146\ t\ CO_2e}$$

		Emissions évitées de GES (en tonnes)	
		Année de référence : 2011/12	
catégories d'émissions	Postes	Total (tCO ₂ e)	
Emissions directes	1	3 146	
	2	0	
	3	0	
	4	0	
	5	0	
	Sous total	3 146	
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	0	
	7	0	
	Sous total	0	

7. Les éléments d'appréciation sur les incertitudes

Les incertitudes par poste d'émissions sont les suivantes :

Catégories d'émissions	N°	Postes d'émissions	Incertitude (t CO ₂ e)
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	845
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	59
	4	Emissions directes fugitives	272
		Sous total	1 175
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	839
		Sous total	839
Autres émissions indirectes de GES	8	Emissions liées à l'énergie non incluses dans les postes 1 à 7	437
	9	Achats de produits ou services	0
	10	Immobilisations de biens	14
	11	Déchets	707
	13	Déplacements professionnels	32
	Sous total	1 190	

Les incertitudes sur le résultat du bilan des émissions de GES sont liées :

- Aux facteurs d'émissions, pour lesquels les incertitudes présentes dans la Base Carbone® ADEME ont été appliquées
- Aux données d'activité collectées, pour lesquelles plusieurs niveaux d'incertitudes ont été appliqués :

Catégorie d'émissions	N°	Poste d'émissions	Sources d'émissions	Incertitudes sur les données Type de données et hypothèses
1. Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	Combustion de gaz naturel, propane, fioul et bois (chaudières)	<p>Donnée primaire sur les consommations de combustibles sur les Center Parcs et Villages Clubs</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Incertitude nulle sur les Center Parcs ✓ Incertitude de 5% sur les Villages Clubs par prudence sur la fiabilité des données <p>Donnée extrapolée sur le siège obtenue à partir de l'année calendaire 2011 (différente de l'année de référence)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Incertitude de 5% sur les données du Siège
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	Combustion de gasoil et d'essence (véhicules de fonction et de service et véhicules de location)	<p>Donnée primaire sur les kilométrages annuels des véhicules de location courte durée AVIS</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Incertitude nulle sur les véhicules essence ✓ Incertitude de 30% sur les véhicules diesel : absence de détail des différentes catégories de véhicules (CV) <p>Donnée extrapolée sur les kilométrages annuels des véhicules de fonction</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Incertitude de 10% : donnée mensuelle extrapolée à l'année issue d'une moyenne kilométrique parcourue et ajustée tout à long de l'année (pas de données exactes sur la période de reporting)
	4	Emissions directes fugitives	Fuites des fluides frigorigènes : R407C, R22, R410a, R407c	<p>Donnée secondaire sur les fuites de fluides frigorigènes</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Incertitude de 50% : fuites estimées à partir de la puissance calorifique des équipements, de données moyennes sur la charge de fluide et le taux de fuite annuel (donnée modèle ADEME)
2. Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	Achat d'électricité	<p>Donnée primaire sur les consommations d'électricité pour les Center Parcs et les Villages Clubs</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Incertitude nulle sur les données de Center Parcs ✓ Incertitude de 30% sur les Villages Clubs par prudence sur la fiabilité des données <p>Donnée extrapolée sur la consommation d'électricité à partir des données du Siège (donnée primaire) en appliquant le prorata de la surface occupée par l'entité concernée</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Incertitude nulle sur les données du Siège
3. Autres émissions indirectes de GES	8	Autres émissions liées à l'énergie	Amont de l'énergie (extraction, transport et distribution)	Incertitudes et hypothèses identiques aux données énergétiques (postes 1)
	9	Achats de produits ou services	Achat du papier de bureau	<p>Donnée extrapolée sur la consommation de papier obtenue à partir des données Siège réparties selon la règle comptable de répartition des charges (en fonction de la surface occupée)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Incertitude de 2%

	10	Immobilisations de biens	Fabrication des véhicules de fonction, de service et de location	Incertitudes et hypothèses identiques aux données de kilométrage des véhicules (poste 2)
	11	Déchets	Production des déchets non dangereux	<p>Donnée primaire sur les volumes de déchets générés sur les Center Parcs</p> <p>✓ Incertitude nulle sur les Center Parcs</p> <p>Donnée secondaire sur les déchets générés sur les Villages Club obtenues à partir du ratio de volumes de déchets générés par nuitée chez Center Parcs (données primaires)</p> <p>✓ Incertitude de 20% sur les Villages Clubs</p>
			Production des déchets dangereux	<p>Donnée extrapolée sur les déchets du siège : obtenues par extrapolation sur la surface occupée par l'entité concernée</p> <p>✓ Incertitude de 5%</p>
	13	Déplacements professionnels	Déplacement des employés en avion	<p>Donnée primaire sur les émissions de CO₂</p> <p>✓ Incertitude nulle : calculs fournis par notre prestataire, Carlson Wagon lit (CWL), et réalisés à partir des facteurs d'émissions du GHG Protocol et des règles de calcul publiés par le Ministère de Développement Durable de Royaume-Unis (DEFRA) (voir les détails en paragraphe 9)</p>
			Déplacement des employés en train	<p>Donnée extrapolée sur le kilométrage parcouru par pays</p> <p>✓ Incertitude de 10% : donnée calculé à partir des kilométrages connus (donnée primaire) répartis par pays à partir du chiffre d'affaires auprès des 3 premières compagnies (France, Belgique et Grande-Bretagne) (Top 3 du reporting fourni par notre prestataire, CWL)</p>

Pour rappel :

- ✓ **Donnée primaire** : obtenue à l'aide de mesures, relevés ou factures
- ✓ **Donnée secondaire** : donnée générique ou donnée moyenne provenant de sources publiées, qui est représentative de l'activité de l'entreprise ou du produit
- ✓ **Donnée extrapolée** : donnée primaire ou secondaire liée à une activité similaire qui est adaptée ou personnalisée à une nouvelle situation

8. Motivation pour l'exclusion des sources de GES et de poste d'émissions de GES lors de l'évaluation des émissions de GES

Le poste d'émissions exclu du périmètre obligatoire est le suivant :

- Poste 3 (Emissions directes des procédés hors énergie) : non concerné
- Poste 5 (Emissions issues de la biomasse) : non adapté

9. Les facteurs d'émissions et les PRG utilisés

Les facteurs d'émissions et les PRG de la Base Carbone® ont été utilisés.

Uniquement pour les déplacements en avion, le calcul des émissions est basé sur les règles publiées (Juillet 2011) par l'agence DEFRA/DECC's GHG Conversion Factors :

<http://www.defra.gov.uk/publications/2012/07/06/ghg-2012-conversion-factors-reporting/>

La méthode de calcul est basée sur les règles suivantes :

5. La distance totale est calculée à partir de la distance entre 2 aéroports (calcul basé sur la méthode de calcul des distances 'Grand-Cercle de Distance' : distance la plus courte entre deux points à la surface d'une sphère).
6. La distance est multipliée par 1,09 pour tenir compte des décollages, trajets circulaires et indirects. Ce coefficient multiplicateur est désigné sous l'appellation « facteur de majoration »
7. La classe de vol choisie qui détermine le facteur d'émission à utiliser pour cette distance : economy/premium economy / business / first. Pour les vols Domestiques ce critère de classe n'est pas appliqué.

=> Les choix ci-dessus, déterminent le facteur d'émission à utiliser dans le calcul.

8. Le total des émissions de dioxyde de carbone équivalent (CO₂e), (sont inclus dioxyde de carbone, méthane (CH₄) et protoxyde d'azote (N₂O)) par passager.kilomètre (ceci correspond à la conversion passager transport AIR produit par DEFRA)
 - ✓ Les vols domestiques correspondent aux distances de moins de 785 km (calcul basé sur la moyenne définie par DEFRA entre 'Domestique' et 'moyen courrier' soit 463 km et 1108 km).
 - ✓ Moyen courrier correspond aux distances plus longues que la distance Domestique (785 km) et inférieures à 3 700 km.
 - ✓ Long courrier correspond aux distances supérieures à 3 700 km

Type de voyage	Classe de vol	Km Facteur de majoration	Total Gaz à effet de serre kg CO ₂ e par km
Vol Domestique	Moyenne	109%	0,19518
Moyen Courrier	Economy class	109%	0,10928
	Business class	109%	0,16392
Long Courrier	Economy class	109%	0,09635
	Premium economy class	109%	0,15416
	Business class	109%	0,27941
	First class	109%	0,38540

10. L'explication de tout recalcul de l'année de référence

Aucun recalcul pour le premier bilan.

SYNTHESE DES ACTIONS ENVISAGEES PAR PVCP RESORTS POUR REDUIRE SES EMISSIONS AU COURS DES TROIS ANNEES SUIVANT L'ETABLISSEMENT DU BILAN (2012 A 2015)

Catégorie d'émissions	Poste d'émissions	Action
Emissions directes de GES	Emissions directes des sources fixes de combustion	Sensibiliser l'ensemble des salariés et des clients aux économies d'énergie
		Nommer un « coordinateur énergie » sur chaque site et lui fournir des outils de gestion de l'énergie
		Déployer le système d'osmose inverse sur les équipements existants (recyclage d'une partie des eaux des piscines)
		Déployer le système de réglage automatique de la ventilation dans les grandes cuisines
	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	Continuer la réduction du grammage CO ₂ des véhicules via le renouvellement régulier de la flotte
		Limiter l'usage des véhicules individuels pour les trajets supérieurs à 200 km et favoriser l'usage du train (politique voyage Groupe)
		Sensibiliser le personnel aux bonnes pratiques d'éco-conduite et d'entretien des véhicules
Emissions directes fugitives	Mutualiser les déplacements via la mise en place d'une "plateforme de partage" sur l'Intranet	
Emissions indirectes associées à l'énergie	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	Remplacer le R22 et renouveler des équipements
		Optimiser les tensions électriques
	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	Remplacer les éclairages et équipements par des équipements à basse consommation lors des rénovations
Autres émissions indirectes	Autres émissions liées à l'énergie	<i>Actions identiques au poste 1 sur les économies d'énergie de chauffage</i>
	Déchets	<i>Actions Energie liées aux postes de 1 à 7</i>
		Optimiser le tri des déchets via la sensibilisation et l'amélioration des dispositifs de tri et de collecte pour favoriser le recyclage
		Travailler avec les fournisseurs et prestataires sur la réduction des emballages
	Déplacements professionnels	Mettre en place des partenariats avec des éco-organismes pour la récupération des équipements
		Mettre en place des véhicules utilitaires électriques sur les sites
		Intensifier l'utilisation des outils collaboratifs (ex. visioconférence)

2 186

Volume global des réductions de GES attendu en tCO₂e sur le bilan réglementaire (scope 1+2+3)

8%

% de réduction par rapport au bilan GES

0,54

Gain attendu sur la ratio d'émissions par nuitée en kgCO₂e

**BILAN REGLEMENTAIRE DES EMISSIONS DE
GAZ A EFFET DE SERRE**

**PIERRE & VACANCES – CENTER PARCS RESIDENCES
EXPLOITATION**

Groupe

Pierre & Vacances
CenterParcs

**selon le format de l'annexe 3 de la Méthode pour la réalisation des bilans de Gaz à effet de
serre conformément à l'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant
l'engagement national pour l'environnement (ENE) – avril 2012 v2**

1. Description de la personne morale concernée

Raison sociale :	PVCP Résidences Exploitation																																																																																																																																																																																			
Code NAF :	5520 Z																																																																																																																																																																																			
Code SIREN :	508 321 155																																																																																																																																																																																			
Numéros de SIRET associés à la personne morale :	<table border="1"> <thead> <tr> <th>N° SIRET</th> <th>N° SIRET</th> <th>N° SIRET</th> <th>N° SIRET</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>508 321 155 00063</td><td>508 321 155 02127</td><td>508 321 155 00576</td><td>508 321 155 01616</td></tr> <tr><td>508 321 155 00733</td><td>508 321 155 02119</td><td>508 321 155 02184</td><td>508 321 155 02515</td></tr> <tr><td>508 321 155 00758</td><td>508 321 155 02416</td><td>508 321 155 02218</td><td>508 321 155 01608</td></tr> <tr><td>508 321 155 00766</td><td>508 321 155 02424</td><td>508 321 155 02192</td><td>508 321 155 01590</td></tr> <tr><td>508 321 155 00543</td><td>508 321 155 02408</td><td>508 321 155 02382</td><td>508 321 155 01566</td></tr> <tr><td>508 321 155 01913</td><td>508 321 155 02432</td><td>508 321 155 02200</td><td>508 321 155 01582</td></tr> <tr><td>508 321 155 00808</td><td>508 321 155 00741</td><td>508 321 155 02226</td><td>508 321 155 01574</td></tr> <tr><td>508 321 155 01947</td><td>508 321 155 00782</td><td>508 321 155 02077</td><td>508 321 155 01558</td></tr> <tr><td>508 321 155 01921</td><td>508 321 155 00774</td><td>508 321 155 00345</td><td>508 321 155 01541</td></tr> <tr><td>508 321 155 01954</td><td>508 321 155 00410</td><td>508 321 155 00295</td><td>508 321 155 01533</td></tr> <tr><td>508 321 155 01939</td><td>508 321 155 00402</td><td>508 321 155 01996</td><td>508 321 155 01525</td></tr> <tr><td>508 321 155 00113</td><td>508 321 155 00394</td><td>508 321 155 00501</td><td>508 321 155 01137</td></tr> <tr><td>508 321 155 00329</td><td>508 321 155 00386</td><td>508 321 155 02101</td><td>508 321 155 01152</td></tr> <tr><td>508 321 155 00311</td><td>508 321 155 00097</td><td>508 321 155 01038</td><td>508 321 155 01160</td></tr> <tr><td>508 321 155 00303</td><td>508 321 155 02234</td><td>508 321 155 01020</td><td>508 321 155 01186</td></tr> <tr><td>508 321 155 01079</td><td>508 321 155 00832</td><td>508 321 155 00998</td><td>508 321 155 01483</td></tr> <tr><td>508 321 155 01061</td><td>508 321 155 00360</td><td>508 321 155 00980</td><td>508 321 155 01475</td></tr> <tr><td>508 321 155 00956</td><td>508 321 155 00378</td><td>508 321 155 00865</td><td>508 321 155 01467</td></tr> <tr><td>508 321 155 00949</td><td>508 321 155 02499</td><td>508 321 155 02093</td><td>508 321 155 01459</td></tr> <tr><td>508 321 155 00931</td><td>508 321 155 00915</td><td>508 321 155 01012</td><td>508 321 155 01442</td></tr> <tr><td>508 321 155 01004</td><td>508 321 155 00899</td><td>508 321 155 01145</td><td>508 321 155 01434</td></tr> <tr><td>508 321 155 00147</td><td>508 321 155 00444</td><td>508 321 155 01822</td><td>508 321 155 01889</td></tr> <tr><td>508 321 155 00154</td><td>508 321 155 00451</td><td>508 321 155 01814</td><td>508 321 155 00907</td></tr> <tr><td>508 321 155 00162</td><td>508 321 155 00477</td><td>508 321 155 00071</td><td>508 321 155 01418</td></tr> <tr><td>508 321 155 00170</td><td>508 321 155 00485</td><td>508 321 155 00022</td><td>508 321 155 01400</td></tr> <tr><td>508 321 155 00188</td><td>508 321 155 00493</td><td>508 321 155 00089</td><td>508 321 155 01392</td></tr> <tr><td>508 321 155 02275</td><td>508 321 155 01905</td><td>508 321 155 01830</td><td>508 321 155 01194</td></tr> <tr><td>508 321 155 02267</td><td>508 321 155 00568</td><td>508 321 155 01798</td><td>508 321 155 01202</td></tr> <tr><td>508 321 155 00287</td><td>508 321 155 00584</td><td>508 321 155 01756</td><td>508 321 155 01210</td></tr> <tr><td>508 321 155 00667</td><td>508 321 155 00923</td><td>508 321 155 01749</td><td>508 321 155 01228</td></tr> <tr><td>508 321 155 01301</td><td>508 321 155 00881</td><td>508 321 155 01731</td><td>508 321 155 01350</td></tr> <tr><td>508 321 155 00857</td><td>508 321 155 00873</td><td>508 321 155 01715</td><td>508 321 155 01343</td></tr> <tr><td>508 321 155 00717</td><td>508 321 155 00600</td><td>508 321 155 01723</td><td>508 321 155 01319</td></tr> <tr><td>508 321 155 02176</td><td>508 321 155 00618</td><td>508 321 155 01707</td><td>508 321 155 01335</td></tr> <tr><td>508 321 155 02259</td><td>508 321 155 00626</td><td>508 321 155 01699</td><td>508 321 155 00550</td></tr> <tr><td>508 321 155 02168</td><td>508 321 155 00634</td><td>508 321 155 01681</td><td>508 321 155 01269</td></tr> <tr><td>508 321 155 02150</td><td>508 321 155 00642</td><td>508 321 155 01673</td><td>508 321 155 01426</td></tr> <tr><td>508 321 155 02143</td><td>508 321 155 00592</td><td>508 321 155 02523</td><td>508 321 155 01897</td></tr> <tr><td>508 321 155 02135</td><td>508 321 155 01103</td><td>508 321 155 01657</td><td>508 321 155 01285</td></tr> <tr><td>508 321 155 01640</td><td>508 321 155 01517</td><td>508 321 155 01384</td><td>508 321 155 02457</td></tr> <tr><td>508 321 155 01632</td><td>508 321 155 01509</td><td>508 321 155 01376</td><td>508 321 155 02440</td></tr> <tr><td>508 321 155 01624</td><td>508 321 155 01491</td><td>508 321 155 01368</td><td>508 321 155 01178</td></tr> <tr><td>508 321 155 01251</td><td>508 321 155 01236</td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table>				N° SIRET	N° SIRET	N° SIRET	N° SIRET	508 321 155 00063	508 321 155 02127	508 321 155 00576	508 321 155 01616	508 321 155 00733	508 321 155 02119	508 321 155 02184	508 321 155 02515	508 321 155 00758	508 321 155 02416	508 321 155 02218	508 321 155 01608	508 321 155 00766	508 321 155 02424	508 321 155 02192	508 321 155 01590	508 321 155 00543	508 321 155 02408	508 321 155 02382	508 321 155 01566	508 321 155 01913	508 321 155 02432	508 321 155 02200	508 321 155 01582	508 321 155 00808	508 321 155 00741	508 321 155 02226	508 321 155 01574	508 321 155 01947	508 321 155 00782	508 321 155 02077	508 321 155 01558	508 321 155 01921	508 321 155 00774	508 321 155 00345	508 321 155 01541	508 321 155 01954	508 321 155 00410	508 321 155 00295	508 321 155 01533	508 321 155 01939	508 321 155 00402	508 321 155 01996	508 321 155 01525	508 321 155 00113	508 321 155 00394	508 321 155 00501	508 321 155 01137	508 321 155 00329	508 321 155 00386	508 321 155 02101	508 321 155 01152	508 321 155 00311	508 321 155 00097	508 321 155 01038	508 321 155 01160	508 321 155 00303	508 321 155 02234	508 321 155 01020	508 321 155 01186	508 321 155 01079	508 321 155 00832	508 321 155 00998	508 321 155 01483	508 321 155 01061	508 321 155 00360	508 321 155 00980	508 321 155 01475	508 321 155 00956	508 321 155 00378	508 321 155 00865	508 321 155 01467	508 321 155 00949	508 321 155 02499	508 321 155 02093	508 321 155 01459	508 321 155 00931	508 321 155 00915	508 321 155 01012	508 321 155 01442	508 321 155 01004	508 321 155 00899	508 321 155 01145	508 321 155 01434	508 321 155 00147	508 321 155 00444	508 321 155 01822	508 321 155 01889	508 321 155 00154	508 321 155 00451	508 321 155 01814	508 321 155 00907	508 321 155 00162	508 321 155 00477	508 321 155 00071	508 321 155 01418	508 321 155 00170	508 321 155 00485	508 321 155 00022	508 321 155 01400	508 321 155 00188	508 321 155 00493	508 321 155 00089	508 321 155 01392	508 321 155 02275	508 321 155 01905	508 321 155 01830	508 321 155 01194	508 321 155 02267	508 321 155 00568	508 321 155 01798	508 321 155 01202	508 321 155 00287	508 321 155 00584	508 321 155 01756	508 321 155 01210	508 321 155 00667	508 321 155 00923	508 321 155 01749	508 321 155 01228	508 321 155 01301	508 321 155 00881	508 321 155 01731	508 321 155 01350	508 321 155 00857	508 321 155 00873	508 321 155 01715	508 321 155 01343	508 321 155 00717	508 321 155 00600	508 321 155 01723	508 321 155 01319	508 321 155 02176	508 321 155 00618	508 321 155 01707	508 321 155 01335	508 321 155 02259	508 321 155 00626	508 321 155 01699	508 321 155 00550	508 321 155 02168	508 321 155 00634	508 321 155 01681	508 321 155 01269	508 321 155 02150	508 321 155 00642	508 321 155 01673	508 321 155 01426	508 321 155 02143	508 321 155 00592	508 321 155 02523	508 321 155 01897	508 321 155 02135	508 321 155 01103	508 321 155 01657	508 321 155 01285	508 321 155 01640	508 321 155 01517	508 321 155 01384	508 321 155 02457	508 321 155 01632	508 321 155 01509	508 321 155 01376	508 321 155 02440	508 321 155 01624	508 321 155 01491	508 321 155 01368	508 321 155 01178	508 321 155 01251	508 321 155 01236		
	N° SIRET	N° SIRET	N° SIRET	N° SIRET																																																																																																																																																																																
	508 321 155 00063	508 321 155 02127	508 321 155 00576	508 321 155 01616																																																																																																																																																																																
	508 321 155 00733	508 321 155 02119	508 321 155 02184	508 321 155 02515																																																																																																																																																																																
	508 321 155 00758	508 321 155 02416	508 321 155 02218	508 321 155 01608																																																																																																																																																																																
	508 321 155 00766	508 321 155 02424	508 321 155 02192	508 321 155 01590																																																																																																																																																																																
	508 321 155 00543	508 321 155 02408	508 321 155 02382	508 321 155 01566																																																																																																																																																																																
	508 321 155 01913	508 321 155 02432	508 321 155 02200	508 321 155 01582																																																																																																																																																																																
	508 321 155 00808	508 321 155 00741	508 321 155 02226	508 321 155 01574																																																																																																																																																																																
	508 321 155 01947	508 321 155 00782	508 321 155 02077	508 321 155 01558																																																																																																																																																																																
	508 321 155 01921	508 321 155 00774	508 321 155 00345	508 321 155 01541																																																																																																																																																																																
	508 321 155 01954	508 321 155 00410	508 321 155 00295	508 321 155 01533																																																																																																																																																																																
	508 321 155 01939	508 321 155 00402	508 321 155 01996	508 321 155 01525																																																																																																																																																																																
	508 321 155 00113	508 321 155 00394	508 321 155 00501	508 321 155 01137																																																																																																																																																																																
	508 321 155 00329	508 321 155 00386	508 321 155 02101	508 321 155 01152																																																																																																																																																																																
	508 321 155 00311	508 321 155 00097	508 321 155 01038	508 321 155 01160																																																																																																																																																																																
	508 321 155 00303	508 321 155 02234	508 321 155 01020	508 321 155 01186																																																																																																																																																																																
	508 321 155 01079	508 321 155 00832	508 321 155 00998	508 321 155 01483																																																																																																																																																																																
	508 321 155 01061	508 321 155 00360	508 321 155 00980	508 321 155 01475																																																																																																																																																																																
	508 321 155 00956	508 321 155 00378	508 321 155 00865	508 321 155 01467																																																																																																																																																																																
	508 321 155 00949	508 321 155 02499	508 321 155 02093	508 321 155 01459																																																																																																																																																																																
	508 321 155 00931	508 321 155 00915	508 321 155 01012	508 321 155 01442																																																																																																																																																																																
	508 321 155 01004	508 321 155 00899	508 321 155 01145	508 321 155 01434																																																																																																																																																																																
	508 321 155 00147	508 321 155 00444	508 321 155 01822	508 321 155 01889																																																																																																																																																																																
	508 321 155 00154	508 321 155 00451	508 321 155 01814	508 321 155 00907																																																																																																																																																																																
	508 321 155 00162	508 321 155 00477	508 321 155 00071	508 321 155 01418																																																																																																																																																																																
	508 321 155 00170	508 321 155 00485	508 321 155 00022	508 321 155 01400																																																																																																																																																																																
	508 321 155 00188	508 321 155 00493	508 321 155 00089	508 321 155 01392																																																																																																																																																																																
	508 321 155 02275	508 321 155 01905	508 321 155 01830	508 321 155 01194																																																																																																																																																																																
	508 321 155 02267	508 321 155 00568	508 321 155 01798	508 321 155 01202																																																																																																																																																																																
	508 321 155 00287	508 321 155 00584	508 321 155 01756	508 321 155 01210																																																																																																																																																																																
	508 321 155 00667	508 321 155 00923	508 321 155 01749	508 321 155 01228																																																																																																																																																																																
	508 321 155 01301	508 321 155 00881	508 321 155 01731	508 321 155 01350																																																																																																																																																																																
508 321 155 00857	508 321 155 00873	508 321 155 01715	508 321 155 01343																																																																																																																																																																																	
508 321 155 00717	508 321 155 00600	508 321 155 01723	508 321 155 01319																																																																																																																																																																																	
508 321 155 02176	508 321 155 00618	508 321 155 01707	508 321 155 01335																																																																																																																																																																																	
508 321 155 02259	508 321 155 00626	508 321 155 01699	508 321 155 00550																																																																																																																																																																																	
508 321 155 02168	508 321 155 00634	508 321 155 01681	508 321 155 01269																																																																																																																																																																																	
508 321 155 02150	508 321 155 00642	508 321 155 01673	508 321 155 01426																																																																																																																																																																																	
508 321 155 02143	508 321 155 00592	508 321 155 02523	508 321 155 01897																																																																																																																																																																																	
508 321 155 02135	508 321 155 01103	508 321 155 01657	508 321 155 01285																																																																																																																																																																																	
508 321 155 01640	508 321 155 01517	508 321 155 01384	508 321 155 02457																																																																																																																																																																																	
508 321 155 01632	508 321 155 01509	508 321 155 01376	508 321 155 02440																																																																																																																																																																																	
508 321 155 01624	508 321 155 01491	508 321 155 01368	508 321 155 01178																																																																																																																																																																																	
508 321 155 01251	508 321 155 01236																																																																																																																																																																																			

Adresse :	L'Artois, Le Pont de Flandre, 11 rue de Cambrai, 75019 Paris				
Nombre de salariés :	1555 ETP				
Description sommaire de l'activité :	<p>La SAS PV-CP Résidences Exploitation qui regroupe toutes les activités d'exploitation des résidences Pierre & Vacances, Pierre & Vacances Premium, Maeva et des autres résidences et villages* intégrés à la Business Line Résidences</p> <p>* 6 Villages Clubs : PORT BOURGENAY, LACANAU, PORT DU CROUESTY, LES RESTANQUES, LES ISSAMBRES, CANNES MANDELIEU</p>				
Mode de consolidation :	<table border="1"> <tr> <td>Contrôle financier</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Contrôle opérationnel</td> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> </tr> </table>	Contrôle financier		Contrôle opérationnel	<input checked="" type="checkbox"/>
Contrôle financier					
Contrôle opérationnel	<input checked="" type="checkbox"/>				
Schéma des périmètres organisationnels de PV-CP Résidences Exploitation :	<pre> graph TD Root[PVCP Résidences Exploitation] --> B1[Résidences Pierre & Vacances Maeva 189 établissements] Root --> B2[Pierre & Vacances Premium Mer et Montagnes 18 établissements] Root --> B3[Villages Clubs 6 établissements] Root --> B4[Siège (Paris)] B1 --> C1[Mer Atlantique] B1 --> C2[Alpes Sud et Campagnes] B1 --> C3[Alpes Nord] B1 --> C4[Mer Méditerranée] </pre>				

Description du périmètre opérationnel retenu (catégorie/postes/sources) :	Catégorie d'émissions	N°	Poste d'émissions	Sources d'émissions		
	1. Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	Combustion de gaz naturel (chaudières)		
				Combustion de propane		
				Combustion de fioul		
				Combustion de bois		
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	Combustion de gasoil et d'essence (véhicules de fonction et de service et véhicules de location)			
				4	Emissions directes fugitives	Fuites des fluides frigorigènes : R407C, R22, R410a, R401, R404, R407c, R134a
	2. Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité			Achat d'électricité
				7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	Achat de la chaleur
	3. Autres émissions indirectes de GES	8	Autres émissions liées à l'énergie			Amont de l'énergie (extraction, transport et distribution)
				9	Achats de produits ou services	Achat du papier de bureau
						10
				11	Déchets	
						Production des déchets dangereux
13	Déplacements professionnels	Déplacement des employés en avion				
		Déplacement des employés en train				

2. Année de reporting de l'exercice et l'année de référence

Année de reporting :	2001/2012 : du 1 ^{er} octobre 2011 au 30 septembre 2012
Année de référence :	2011/2012
Explication (signaler toute modification du périmètre organisationnel):	Non applicable

3. Les émissions directes de GES, évaluées séparément par poste et pour chaque GES en tonnes et en équivalent CO₂

Résultats présentés dans le tableau page suivante

4. Les émissions indirectes de GES associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée, quantifiées séparément par poste et en tonnes équivalent CO₂

Résultats présentés dans le tableau page suivante

5. Les autres émissions indirectes de GES, quantifiées séparément par poste en tonnes équivalent CO₂, si la personne morale a choisi de les évaluer

Résultats présentés dans le tableau page suivante

Emissions GES (en Tonnes)													Différence année de référence et année du bilan (TCO2e)		
Catégories d'émissions	Postes d'émissions	Année de référence : 2011/2012						Année du bilan suivant							
		CO2 (Tonnes)	CH4 (Tonnes)	N2O (Tonnes)	Autre gaz: (Tonnes)	Total (TCO2e)	CO2 b (Tonnes)	CO2 (Tonnes)	CH4 (Tonnes)	N2O (Tonnes)	Autre gaz: (Tonnes)	Total (TCO2e)		CO2 b (Tonnes)	
Emissions directes	1	3 871	0,27	0,12	0	3 914	0								
	2	286	0	0,01	0	289	17								
	3	0	0	0	0	0	0								
	4	0	0	0	2	3 660	0								
	5	0	0	0	0	0	0								
	Sous total	4 158	0,28	0,13	2,00	7 863	17								
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	0	0	0	0	8481	0								
	7	10	0	0	0	1276	0								
	Sous total	10	0	0	0	9757	0								
Autres émissions indirectes*	8	0	0	0	0	3 310	0								
	9	0	0	0	0	1	0								
	10	0	0	0	0	71	0								
	11	0	0	0	0	2 320	0								
	12	0	0	0	0	0	0								
	13	0	0	0	0	133	0								
	14	0	0	0	0	0	0								
	15	0	0	0	0	0	0								
	16	0	0	0	0	0	0								
	17	0	0	0	0	0	0								
	18	0	0	0	0	0	0								
	19	0	0	0	0	0	0								
	20	0	0	0	0	0	0								
	21	0	0	0	0	0	0								
	22	0	0	0	0	0	0								
	23	0	0	0	0	0	0								
	24	0	0	0	0	0	0								
		Sous total	0	0	0	0	5 836	0							

6. Les émissions évitées et les méthodes utilisées

Catégorie d'émissions	N°	Postes d'émissions	Source d'émissions	Scenario d'évitement d'émissions
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	Combustion de bois pour deux résidences Pierre & Vacances à Avoriaz (AVLP et AVPP) depuis le 1 ^{er} janvier 2012	Production d'énergie à partir de biomasse au lieu de l'électricité (référence avant la mise en place de la chaudière)

Calcul et méthode utilisée

- ✓ **Chaufferie Bois** : la consommation du bois représente 921 014 kWh, soit aucune émission générée par la combustion du bois et 14 tCO₂e pour l'amont, avec 10% d'incertitudes (FE Plaquettes forestières à 40% hum., France)
- ✓ **Chauffage électrique** : pour fournir la même quantité d'énergie en kWh, les émissions générées par la production et l'amont seraient de 44 tCO₂e avec 10% d'incertitudes (Electricité moyenne France)

$$\text{Emissions évitées} = 44 - 14 = \mathbf{30 \text{ t CO}_2\text{e}}$$

		Emissions évitées de GES (en tonnes)
		Année de référence : 2011/2012
catégories d'émissions	Postes	Total (TCO ₂ e)
Emissions directes	1	0
	2	0
	3	0
	4	0
	5	0
	Sous total	0
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	30
	7	0
	Sous total	30

7. Les éléments d'appréciation sur les incertitudes

Les incertitudes par poste d'émissions sont les suivantes :

Catégories d'émissions	N°	Postes d'émissions	Incertitude (t CO ₂ e)
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	382
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	82
	4	Emissions directes fugitives	2 379
	Sous total		2 843
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	3 255
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	562
	Sous total		3 817
Autres émissions indirectes de GES	8	Emissions liées à l'énergie non incluses dans les postes 1 à 7	1 040
	9	Achats de produits ou services	0
	10	Immobilisations de biens	20
	11	Déchets	1 392
	13	Déplacements professionnels	65
	Sous total		2 518

Les incertitudes sur le résultat du bilan des émissions de GES sont liées :

- Aux facteurs d'émissions, pour lesquels les incertitudes présentes dans la Base Carbone® ADEME ont été appliquées
- Aux données d'activité collectées, pour lesquelles plusieurs niveaux d'incertitudes ont été appliqués :

Catégorie d'émissions	N°	Poste d'émissions	Sources d'émissions	Incertitudes sur les données Type de données et hypothèses
1. Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	Combustion de gaz naturel, propane, fioul et bois (chaudières)	<p>Donnée primaire sur les consommations de combustibles sur les résidences</p> <p>✓ Incertitude nulle sur les résidences chauffées au bois (données opérateur)</p> <p>Donnée extrapolée sur le Siège et sur les autres résidences</p> <p>✓ Incertitude de 5% sur le siège : obtenue par extrapolation à partir de l'année calendaire 2011 (différente de l'année de référence)</p> <p>✓ Incertitude de 5% sur les autres résidences par prudence sur la fiabilité des données : extrapolation des consommations pour 1,4% des sites</p>
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	Combustion de gasoil et d'essence (véhicules de fonction et de service et véhicules de location)	<p>Donnée primaire sur les kilométrages annuels des véhicules de location courte durée AVIS</p> <p>✓ Incertitude nulle sur les véhicules essence</p> <p>✓ Incertitude de 30% sur les véhicules diesel : absence de détail des différentes catégories de véhicules (CV)</p> <p>Donnée extrapolée sur les kilométrages annuels des véhicules de fonction</p> <p>✓ Incertitude de 10% : donnée mensuelle extrapolée à l'année issue d'une moyenne kilométrique parcourue et ajustée tout à long de l'année (pas de données exactes sur la période de reporting)</p>
	4	Emissions directes fugitives	Fuites des fluides frigorigènes : R407C, R22, R410a, R407c	<p>Donnée secondaire et extrapolée sur les fuites de fluides frigorigènes et le nombre d'équipements</p> <p>✓ Incertitude de 50% : fuites estimées à partir de la puissance calorifique des équipements, de données moyennes sur la charge de fluide et le taux de fuite annuel (donnée modèle ADEME). Le parc des équipements installés a été estimé à partir d'une extrapolation faite sur la base des semaines occupées pour les résidences Mer Méditerranée, PV premium et Villages clubs.</p>
2. Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	Achat d'électricité	<p>Donnée extrapolée sur la consommation d'électricité à partir des données du Siège (donnée primaire) en appliquant le prorata de la surface occupée par l'entité concernée</p> <p>✓ Incertitude nulle sur les données du Siège</p> <p>Donnée extrapolée</p> <p>✓ Incertitude de 30% sur les résidences par prudence sur la fiabilité des données : extrapolation des consommations pour 1,4% des sites</p>
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	Achat de chaleur	<p>Donnée primaire sur les consommations</p> <p>✓ Incertitude de 20% sur les sites concernés : absence de données sur le mix énergétique du réseau de différents sites consommant de la chaleur. Hypothèse : réseau de chaleur d'Annecy</p>

3. Autres émissions indirectes de GES	8	Autres émissions liées à l'énergie	Amont de l'énergie (extraction, transport et distribution)	Incertitudes et hypothèses identiques aux données énergétiques (postes 1)
	9	Achats de produits ou services	Achat du papier de bureau	Donnée extrapolée sur la consommation de papier obtenue à partir des données Siège réparties selon la règle comptable de répartition des charges (en fonction de la surface occupée) ✓ Incertitude de 2%
	10	Immobilisations de biens	Fabrication des véhicules de fonction, de service et de location	Incertitudes et hypothèses identiques aux données de kilométrage des véhicules (poste 2)
	11	Déchets	Production des déchets non dangereux	Donnée secondaire sur les déchets obtenues à partir du ratio de volumes de déchets générés par nuitée chez Center Parcs (données primaires) ✓ Incertitude de 20%
			Production des déchets dangereux	Donnée extrapolée sur les déchets du siège obtenues par extrapolation sur la surface occupée par l'entité concernée ✓ Incertitude de 5%
	13	Déplacements professionnels	Déplacement des employés en avion	Donnée primaire sur les émissions de CO ₂ ✓ Incertitude nulle : calculs fournis par notre prestataire, Carlson Wagon lit (CWL), et réalisés à partir des facteurs d'émissions du GHG Protocol et des règles de calcul publiés par le Ministère de Développement Durable de Royaume-Unis (DEFRA) (voir les détails en paragraphe 9)
Déplacement des employés en train			Donnée extrapolée sur le kilométrage parcouru par pays ✓ Incertitude de 10% : donnée calculé à partir des kilométrages connus (donné primaire) répartis par pays à partir du chiffre d'affaires auprès des 3 premières compagnies (France, Belgique et Grande-Bretagne) (Top 3 du reporting fourni par notre prestataire, CWL)	

Pour rappel :

- ✓ **Donnée primaire** : obtenue à l'aide de mesures, relevés ou factures
- ✓ **Donnée secondaire** : donnée générique ou donnée moyenne provenant de sources publiées, qui est représentative de l'activité de l'entreprise ou du produit
- ✓ **Donnée extrapolée** : donnée primaire ou secondaire liée à une activité similaire qui est adaptée ou personnalisée à une nouvelle situation

8. Motivation pour l'exclusion des sources de GES et de poste d'émissions de GES lors de l'évaluation des émissions de GES

Le poste d'émissions exclu du périmètre obligatoire est le suivant :

- Poste 3 (Emissions directes des procédés hors énergie) : non concerné
- Poste 5 (Emissions issues de la biomasse) : non adapté

9. Les facteurs d'émissions et les PRG utilisés

Les facteurs d'émissions et les PRG de la Base Carbone® ont été utilisés.

Uniquement pour les déplacements en avion, le calcul des émissions est basé sur les règles publiées (Juillet 2011) par l'agence DEFRA/DECC's GHG Conversion Factors :

<http://www.defra.gov.uk/publications/2012/07/06/ghg-2012-conversion-factors-reporting/>

La méthode de calcul est basée sur les règles suivantes :

9. La distance totale est calculée à partir de la distance entre 2 aéroports (calcul basé sur la méthode de calcul des distances 'Grand-Cercle de Distance' : distance la plus courte entre deux points à la surface d'une sphère).
10. La distance est multipliée par 1,09 pour tenir compte des décollages, trajets circulaires et indirects. Ce coefficient multiplicateur est désigné sous l'appellation « facteur de majoration »
11. La classe de vol choisie qui détermine le facteur d'émission à utiliser pour cette distance : economy/premium economy / business / first. Pour les vols Domestiques ce critère de classe n'est pas appliqué.

=> Les choix ci-dessus, déterminent le facteur d'émission à utiliser dans le calcul.

12. Le total des émissions de dioxyde de carbone équivalent (CO₂e), (sont inclus dioxyde de carbone, méthane (CH₄) et protoxyde d'azote (N₂O)) par passager.kilomètre (ceci correspond à la conversion passager transport AIR produit par DEFRA)
 - ✓ Les vols domestiques correspondent aux distances de moins de 785 km (calcul basé sur la moyenne définie par DEFRA entre 'Domestique' et 'moyen courrier' soit 463 km et 1108 km).
 - ✓ Moyen courrier correspond aux distances plus longues que la distance Domestique (785 km) et inférieures à 3 700 km.
 - ✓ Long courrier correspond aux distances supérieures à 3 700 km

Type de voyage	Classe de vol	Km Facteur de majoration	Total Gaz à effet de serre kg CO ₂ e par km
Vol Domestique	Moyenne	109%	0,19518
Moyen Courrier	Economy class	109%	0,10928
	Business class	109%	0,16392
Long Courrier	Economy class	109%	0,09635
	Premium economy class	109%	0,15416
	Business class	109%	0,27941
	First class	109%	0,38540

10. L'explication de tout recalcul de l'année de référence

Aucun recalcul pour le premier bilan.

11. Adresse du site Internet où est mis à disposition le bilan d'émissions de GES

Adresse du site internet :	http://www.groupepvcp.com/publications.php
Responsable du suivi :	Martina HORNAKOVA
Fonction :	Chef de projet Développement Durable Groupe
Adresse :	11, rue de Cambrai, 75019 Paris
Tel :	01.58.21.63.13
Mail :	mhornakova@fr.groupepvcp.com

SYNTHESE DES ACTIONS ENVISAGEES PAR PVCP RESIDENCES EXPLOITATION POUR REDUIRE SES EMISSIONS AU COURS DES TROIS ANNEES SUIVANT L'ETABLISSEMENT DU BILAN (2012 A 2015)

Catégorie d'émissions	Poste d'émissions	Action
Emissions directes de GES	Emissions directes des sources fixes de combustion	Sensibiliser l'ensemble des salariés et des clients aux économies d'énergie
		Nommer un « coordinateur énergie » sur chaque site et leur fournir des outils de gestion de l'énergie
	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	Continuer la réduction du grammage CO ₂ des véhicules via le renouvellement régulier de la flotte
		Limiter l'usage des véhicules individuels pour les trajets supérieurs à 200 km et favoriser l'usage du train (politique voyage Groupe)
		Sensibiliser le personnel aux bonnes pratiques d'éco-conduite et d'entretien des véhicules
		Mutualiser les déplacements via la mise en place d'une "plateforme de partage" sur Intranet
Emissions directes fugitives	Remplacer le R22 et renouveler des équipements	
Emissions indirectes associées à l'énergie	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	Optimiser les tensions électriques
		Remplacer les éclairages et équipements par des équipements à basse consommation lors des rénovations
	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	<i>Actions identiques au poste 1 sur les économies d'énergie de chauffage</i>
Autres émissions indirectes	Autres émissions liées à l'énergie	<i>Actions Energie liées aux postes de 1 à 7</i>
	Déchets	Optimiser le tri des déchets via la sensibilisation et l'amélioration des dispositifs de tri et de collecte pour favoriser le recyclage
		Travailler avec les fournisseurs et prestataires sur la réduction des emballages
		Mettre en place des partenariats avec des éco-organismes pour la récupération des équipements
	Déplacements professionnels	Mettre en place des véhicules utilitaires électriques sur les sites
		Intensifier l'utilisation des outils collaboratifs (ex. visioconférence)

1 398

Volume global des réductions de GES attendu en tCO₂e sur le bilan réglementaire (scope 1+2+3)

5%

% de réduction par rapport au bilan GES

0,23

Gain attendu sur le ratio d'émissions par nuitée en kgCO₂e

Le Groupe Pierre & Vacances – Center Parcs a été accompagnée par le cabinet ALTASYS Conseil pour réaliser son bilan.

